

XP Consulting



Boulevard d'Occitanie

47360 Prayssas

Tel: 33(0)5 53 47 00 58

xpconsulting@orange.fr

HONORAIRES DE TRANSACTION:

(Arrêté du 29 juin 1990 relatif à la publicité des prix pratiqués par des professionnels intervenant dans les transactions immobilières)

A la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le cas.

De 0 à 100 000 €uros	10 % TTC maximum avec un minimum de 3 000 €uros
De 100 0001 à 150 000 €uros	8 % TTC maximum
De 150 001 à 300 000 €uros	7 % TTC maximum
De 300 001 à 500 000 €uros	6 % TTC maximum
Au delà de 500 000 €uros	5 % TTC maximum

Carte professionnelle n° : CPI 4701 2017 000 016 849
Délivrée par : CCI de Lot et Garonne